



(Extrait du document diffusé à tous les étudiants en 3^{ème} année du Diplôme ICN Grande Ecole ainsi que les enseignants susceptibles d'encadrer les travaux de recherche ¹)

... / ...

LA POLITIQUE DE L'ICN ECOLE DE MANAGEMENT EN MATIERE DE PLAGIAT

Qu'est-ce que le plagiat ?

Plagier c'est « copier (un auteur) en s'attribuant indûment des passages de son œuvre » (Le nouveau Petit Robert, 2000).

Selon la définition appliquée à l'Université d'Ottawa² et qui a le mérite d'être complète :

« Plagier, c'est voler les mots (parlés ou écrits), les idées, les théories, les faits (qui ne sont pas considérés comme des connaissances générales), les statistiques, les œuvres d'art, etc. d'une autre personne en les faisant passer pour (siennes). La traduction partielle ou totale des textes d'autrui constitue une forme de plagiat si la source n'est pas indiquée ».

On constate qu'à l'heure actuelle, plusieurs universités européennes et nord-américaines se sont engagées dans la lutte contre ce phénomène qui se généralise dans l'enseignement supérieur à grande vitesse³. A qui la faute ? A Internet bien évidemment qui favorise la montée en puissance du plagiat en devenant la principale source d'information des étudiants. En témoignent notamment les résultats de l'étude menée conjointement par la société Sphinx Développement, éditeur du logiciel d'enquête et d'analyse de données, et la société Six Degrés, éditeur du logiciel de veille et de détection de plagiat sur Internet « Compilatio.net » :

¹ Koromyslov, M., Jacquot, Th., Koehl, J. (2006), *Mémoire de recherche ICN. Guide pratique à l'usage des étudiants et des directeurs de mémoire*, Matériel pédagogique de l'ICN, 51 p.

² Une brochure complète est consultable sur le site : <http://www.uottawa.ca/plagiat.pdf>

³ Il s'agit des Universités de Laval, Lausanne, Alberta University, Genève, Québec Montréal (UQAM), Ottawa, Sherbrooke (source : <http://responsable.unige.ch>)

- Tous les étudiants utilisent Internet pour se documenter quand seulement 1 étudiant sur 2 se rend encore en bibliothèque. Une tendance forte chez les étudiants : le “copier-coller” sur Internet ;
- 3 étudiants sur 4 (77 %) déclarent avoir recours au “copier-coller” ;
- 3 travaux sur 4 (73,7%) contiennent au moins un passage copié à l’identique sur Internet ;
- 7 étudiants sur 10 (69,8 %) pensent qu’un devoir type contient au moins 1/4 de textes recopiés sur Internet ;
- Parmi ceux qui incluent au moins 25% de “copier-coller” dans leurs devoirs, 3 étudiants sur 5 (61,3%) considèrent avoir « rarement » recours au “copier-coller”.

(Source : <http://www.compilatio.net>)

Vous pouvez consulter le site <http://responsable.unige.ch> entièrement consacré à la lutte contre le plagiat dans l’enseignement supérieur.

Mesures de lutte contre le plagiat au sein de l’ICN Ecole de Management

Compilatio : un outil de veille et de détection de plagiat

Depuis la rentrée 2005-2006, le Groupe ICN Ecole de Management, soucieux de préserver son niveau d’excellence, a pris la décision de **renforcer les mesures de lutte contre la piraterie intellectuelle**. L’objectif de cette action est de sensibiliser et de responsabiliser l’ensemble des étudiants, futurs managers. Dans ce but, l’Ecole s’est dotée récemment d’un outil de détection de plagiat proposé par la société « Six Degrés » : Compilatio.

Simple d’utilisation, le principe de cet outil consiste en un examen approfondi les documents numériques (.doc, .rtf, .ppt, .pdf, .xls, .txt, .html) afin d’identifier toute similitude avec d’autres documents disponibles sur Internet. Pour ce faire, le logiciel extrait du document des passages dont l’analyse est pertinente, puis recherche tous les extraits identiques disponibles sur Internet ainsi que dans la base des documents du logiciel. Tous les extraits retrouvés à l’identique sont considérés comme plagiés. Si un extrait est une citation ou une phrase très courante, il peut être ignoré. Le logiciel calcule un coefficient d’authenticité du document sur une centaine d’extraits du document. Cette première analyse ne prend que quelques minutes. Pour de très gros documents, plusieurs analyses sont réalisées afin d’obtenir un résultat statistiquement significatif. Dans ce cas le logiciel recalcule automatiquement le coefficient d’authenticité sur la totalité des analyses effectuées. Cette technique s’utilise directement sur Internet sur le site Compilatio (www.compilatio.net).

Démarche appliquée au sein de l'Ecole

Outre l'examen des travaux individuels et de groupe, l'utilisation de Compilatio est **systématique** pour l'ensemble des mémoires de recherche ICN. Ainsi, en plus du document papier remis à l'enseignant, l'étudiant doit fournir le fichier électronique en l'enregistrant sous format numérique sur le site : <http://www.compilatio.net/depose/MemRechICN3> (cf. 3. La procédure de remise du mémoire final et son évaluation).

Tous les mémoires sont enregistrés dans un dossier commun et analysés par un service dédié à cet effet. Les directeurs de mémoire peuvent se connecter sur le site avec un login et mot de passe et refaire des analyses sur un document qu'ils jugent suspect.

Seul le travail NON plagié est soumis à l'évaluation !

Une autre mesure est applicable depuis la rentrée 2006-2007 : tous les mémoires de recherche comporteront désormais en seconde page du document une **attestation signée d'authenticité** (cf. annexe 4).

Mention à faire figurer en seconde page (page blanche) du mémoire

« J'atteste que ce travail est personnel, cite en référence toutes les sources utilisées et ne comporte pas de plagiat »

Signature (manuscrite) de l'étudiant ou du binôme

Réciproquement, l'Ecole s'engage à respecter le Copyright des travaux d'étudiants en faisant systématiquement référence à leur(s) auteur(s).

Sanctions prévues par le règlement en cas de plagiat

En cas de plagiat, l'étudiant reçoit un **zéro assorti d'un avertissement**. Le responsable du programme peut, dans certains cas, décider de convoquer directement l'étudiant devant le **conseil de discipline**, qui pourra décider jusqu'à l'**exclusion de l'étudiant**. Le service scolarité tient un fichier central unique de cas de plagiat avec tous les éléments nécessaires d'identification (nom, prénom, travail, dates, ...). Plusieurs personnes ont ainsi été convoquées devant un conseil de discipline et exclues, pour certaines d'entre elles, de l'Ecole.

Quelques règles à suivre pour éviter le plagiat

Le plagiat, la fabrication et la falsification des résultats sont unanimement considérés comme des fautes graves. Afin de limiter les risques d'être condamné pour plagiat, il existe des règles de bonne conduite qui consistent à ne pas s'approprier au moment de la rédaction des propos appartenant à autrui ou le mentionner clairement et citer l'auteur.

Plus concrètement, voici les règles mises en place à l'université de Louvain⁴ qui sont également en application dans plusieurs universités européennes, dont celles de Lausanne et de Genève :

Code de déontologie pour les étudiants en matière d'emprunts, de citations et d'exploitation de sources diverses

(Source : <http://www.ucl.ac.be/etudes/2006/libres/rg370.html>)

« L'utilisation de l'information doit respecter des règles éthiques simples mais strictes : le respect de la propriété intellectuelle et de la vérité interdit que l'on fasse passer pour sien, fût-ce par omission, un travail que l'on n'a pas accompli.

Il importe donc de citer clairement ses sources, ce qui permet aussi de soumettre le travail au contrôle critique du lecteur qui peut ainsi apprécier par lui-même la qualité de l'information.

En particulier, l'étudiant veillera à toujours bien distinguer ce qui revient à d'autres et ce qui lui est personnel : les citations d'auteurs sont signalées par des guillemets ou par les règles en usage dans la discipline; si elles sont modifiées légèrement, fût-ce par la mise en évidence de certains mots, on le signalera (par exemple au moyen des mots " souligné par nous "); les commentaires qui suivent de près un texte ou les travaux qui sont de simples adaptations doivent être signalés comme tels (" ici, nous suivons les idées de X, en les adaptant à notre contexte ") ; les traductions mentionneront leur auteur, qui peut être l'étudiant lui-même ; les apports personnels peuvent bien entendu être signalés comme tels et sont à encourager.

La bibliographie doit être précise et permettre de toujours retrouver la source (livres, articles, etc.). La courtoisie recommande de signaler les informations non écrites importantes recueillies oralement. L'usage n'a pas encore codifié l'utilisation des informations recueillies sur site Internet, mais l'éthique veut ici aussi que les sources d'un travail scientifique soient signalées ; ici, comme ailleurs, il n'est en tout cas pas admissible que l'étudiant fasse passer pour sien des travaux tout faits qu'il aurait recueillis sur un site ou l'autre.

Le plagiat, la fabrication et la falsification des résultats sont unanimement considérés comme des fautes graves ».

Vous trouverez en annexe 5 un exemple illustratif de ce qui est acceptable et ne l'est pas en matière de plagiat.

... / ...

⁴ Source : <http://www.ucl.ac.be/etudes/2006/libres/rg370.html>